



À qui la faute ? La logique de la responsabilité dans le commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration à Sulawesi (Indonésie)

Celia Lowe¹

Origines culturelles des pratiques

Les pêcheurs des îles Togian, aux Célèbes (Sulawesi, Indonésie) sont pris entre deux feux. D'un côté, le commerce de poissons de récif vivants destinés à la restauration est une source d'emplois attrayante. D'un autre côté, les poissons de récif capturés dans la nature, qui fournissent aux pêcheurs des revenus grâce aux marchés traditionnels du poisson salé et qui constituent aussi une source alimentaire locale importante, se raréfient. Sous l'effet de l'emploi du cyanure, ce commerce s'est rapidement avéré néfaste pour la majorité des pêcheurs et pour l'environnement des récifs coralliens. Les populations de pêcheurs qui habitent les littoraux des îles les plus éloignées d'Indonésie sont exposées à la surveillance, à l'application des règlements et aux vives critiques liées à l'usage du cyanure. Les fonctionnaires indonésiens, tout comme les défenseurs de l'environnement nationaux et internationaux, qui appliquent une logique similaire, axent leur intervention sur les populations locales. Tandis que l'État menace les pêcheurs des Togian d'amendes, de prison, de violence physique et d'extorsion, les défenseurs de l'environnement s'étonnent de voir les pêcheurs détruire leurs propres récifs et, parfois viennent prêter main-forte à des interventions militarisées à l'encontre des citoyens indonésiens les plus vulnérables.

Cette approche ne tient toutefois pas compte des facteurs politiques, sociaux et économiques qui jouent en faveur du recours au cyanure. Des questions aussi importantes que celles de la culpabilité, de la corruption et de la causalité parmi les fonctionnaires et les marchands sont éludées, de même que celles des normes idéologiques et culturelles en fonction desquelles sont désignés les responsables de la dégradation de l'environnement et les principaux bénéficiaires du commerce des ressources naturelles en Indonésie. En puisant des exemples dans mes deux ans de travail sur le terrain dans les Célèbes du centre et du nord, au milieu des années 90, j'examine ici les conditions d'utilisation du cyanure dans le commerce des poissons de récif vivants et les raisons pour lesquelles ces questions revêtent de l'importance pour quiconque réfléchit à la conservation des ressources marines.

Comme je le montrerai, les effets du commerce de poissons vivants ne s'expliquent pas logiquement par les "trois P" de la sagesse populaire (pauvreté, population et proximité) ni par l'ignorance des pêcheurs. Il faut trouver une explication qui prenne en considération les conditions sociales, politiques, économiques et juridiques dans lesquelles le cyanure est utilisé. Pour mieux comprendre les problèmes soulevés, il faut se demander : "Quel est le rôle respectif de l'élite indonésienne et des non-autochtones dans l'emploi du cyanure ?", "Quelle est l'influence des pratiques commerciales des négociants et des socié-

tés commerciales sur les méthodes de capture des poissons ?", "Dans quelle mesure les cadres juridiques interfèrent-ils avec le commerce des poissons de récif vivants ?" et "Quelles sont les relations existant entre l'application des règlements en matière de poissons vivants, l'émancipation des pêcheurs locaux et les effets éventuels de la protection de l'environnement ?".

Parmi toutes ces questions, c'est celle de la corruption qui nous aidera le mieux à cerner le contexte de la responsabilité de l'usage du cyanure. Les pratiques de corruption qui sous-tendent ce commerce, dont l'exemple est donné par les hauts fonctionnaires de l'administration indonésienne, s'infiltrant jusqu'au niveau de la population locale. Elles affectent la maîtrise qu'ont les populations des Togian de leurs propres ressources récifales, tout en permettant à quelques fonctionnaires locaux et à des chefs d'entreprises étrangères de faire fortune. Les cadres juridiques indonésiens favorisent d'autre part les intérêts financiers de l'élite au détriment des populations locales et de leur environnement. Les pêcheurs indonésiens sont prisonniers du marché, de la loi, de l'administration publique et de l'identité, qui déterminent qui va pêcher au cyanure, qui en profitera le plus et qui en subira les conséquences juridiques et écologiques. Ces facteurs mettent en lumière la complexité de la pêche au cyanure en Indonésie et nous aident à réfléchir à la logique des pratiques contemporaines de protection de l'environnement, qui manquent parfois leur cible.

La pêche de poissons de récifs vivants destinés à la restauration aux îles Togian

Le petit archipel des îles Togian est situé au large du golfe de Tomini. Depuis des siècles, il est le théâtre du commerce international de ressources marines. Ainsi, les populations de Sama et Bugis, en Indonésie orientale, commercialisent-elles des produits de la mer dans le cadre de réseaux qu'elles entretiennent, depuis un millénaire au moins, avec l'Asie du Sud-Est et la Chine continentales (Warren, 1981). C'est dans les comptes rendus de colons, au milieu du XIX^e siècle, qu'il est fait état pour la première fois du commerce de concombres de mer et de carapaces de tortues vendues par des habitants de Sama et de Bugis aux îles Togian (von Hoevel, 1893). Dans les années 1850, les baleinières de Nouvelle-Angleterre allaient chasser la baleine au large des côtes de Togian (Hussey, 1855). Vers les années 1980, les habitants de Togian ramassaient des bénitiers qu'ils exportaient au Japon. Dans les années 90, les Australiens, les Japonais et des habitants de Bugis ont implanté des fermes perlicoles dans les eaux de Togian. Quant au poisson séché, il a toujours été exporté par les Togian vers certaines régions du Sulawesi continental. Les îles ont également fait l'objet d'études d'histoire naturelle ou de protection de la biodiversité depuis le début du XIX^e siècle, avec une étude sur les oiseaux effectuée par le

1 Professeur assistant d'anthropologie, Université de Washington, Box 353100, Seattle, WA 98195 (États-Unis d'Amérique)

vicomte Walden dans les années 1870 (Walden, 1871 et 1872) et une autre sur les coraux, menée par J.H.F. Umbgrove dans les années 1920 (Umbgrove, 1930 et 1939). L'archipel est habité par des populations appartenant à au moins une demi-douzaine de groupes ethniques représentés sur le continent voisin (Sama, Suluan, Ta'a, Bugis, Gorontalo, Kaili), par des personnes originaires de régions éloignées d'Indonésie (Chinois, Javanais, Minahassans) et par des personnes d'une ethnie (Bobonko) qui n'est pas représentée ailleurs que dans les îles Togian.

Les défenseurs indonésiens de la diversité biologique s'imaginent souvent que certaines populations locales et des groupes ethniques contribuent plus que d'autres à la destruction des récifs coralliens (voir, par exemple, Pet-Soede et Erdmann, 1998). Aux îles Togian, toutes les ethnies pratiquent la pêche de poissons vivants, mais les habitants de Sama passent pour les plus gros utilisateurs de cyanure. Cette idée est liée à la politique de la représentation ethnique en Indonésie. Les habitants de Sama sont perçus, à tort, comme des “gens de la mer” (*orang laut*) ou des “nomades marins”; les négociants et les défenseurs de l'environnement ont donc concentré leur énergie sur les communautés de Sama. Si les marchands ont choisi le peuple de Sama pour sa connaissance de la pêche, les défenseurs de l'environnement, quant à eux, ont une opinion diamétralement opposée : ils supposent que les pêcheurs méconnaissent la biologie des récifs coralliens et ignorent les dégâts qu'ils causent aux récifs. Les habitants de Togian, en général, passent aussi pour “*suku terasing*”, terme désignant des groupes ethniques étrangers à la modernisation nationale, ou laissés pour compte. Ces interprétations simplistes de l'identité des Togian et de leurs pratiques ont fait des pêcheurs autochtones, notamment ceux de Sama, les boucs émissaires de la pêche au cyanure.

Le commerce de poissons de récif vivants aux îles Togian est toutefois une activité pluriethnique aux multiples facettes économiques. Au niveau local, plusieurs camps de pêche sont gérés par des patrons originaires de Java et de Kalimantan. Les pêcheurs des Togian sont employés pour effectuer la récolte et sont parfois recrutés pour accomplir des travaux manuels dans les camps. Les entreprises de pêche de poissons vivants appartiennent à de riches Indonésiens d'origine chinoise et javanaise qui habitent à Djakarta. Ces élites entretiennent des relations commerciales de longue date avec des acheteurs étrangers. Ils bénéficient de la protection des élites bureaucratiques locales et nationales appartenant à de nombreuses ethnies, qui ont des liens avec les milieux d'extraction de la ressource et sont chargés du “maintien de l'ordre”. Ces élites sont réputées contribuer au “développement national”. Ce sont des hommes d'affaires respectés qui, en général, ne sont pas considérés comme responsables de la destruction des récifs coralliens dans un minuscule archipel perdu des Célèbes. Le rôle qu'ils jouent dans le

commerce de poissons de récif vivants n'est soumis à aucune surveillance ni contrôle policier.

La hiérarchie du commerce de poissons vivants, fondée sur l'ethnie et la classe sociale, place les Javanais, les Chinois et d'autres élites urbaines au centre de lucratives économies extractives, tandis que les exploitants et les pêcheurs indonésiens sont relégués à la périphérie de cette filière. Cette situation tire son origine historique dans le régime colonial hollandais et reflète l'organisation actuelle de la production des ressources naturelles en Indonésie (voir Peluso, 1992; Robeson, 1986). En même temps, les activités économiques ethniques rejoignent celles de l'administration, lorsque — et c'est souvent le cas — des fonctionnaires (dans le cas des Togian, les agents du service des pêches, la police, l'armée, les chefs de villages et d'autres fonctionnaires) deviennent des chefs d'entreprise.² La nature du commerce de poissons vivants diffère de celle des systèmes antérieurs de commercialisation des ressources marines (le concombre de mer, par exemple) dans la mesure où l'administration publique contemporaine tend à supprimer la résistance politique parmi la population, en lui faisant clairement savoir qui occupe une place centrale et qui est marginal dans la nation et en lui imposant de s'y tenir, afin de mieux asseoir le pouvoir de l'administration centrale et des entreprises.

Or, ce sont les entreprises qui commercialisent du poisson vivant qui approvisionnent directement les pêcheurs des Togian en cyanure. D'après les pêcheurs, le cyanure n'était pas utilisé aux Togian avant l'avènement du commerce de poissons de récif vivants, à l'époque où les marchands de poisson sont arrivés pour apprendre aux pêcheurs comment s'en servir. Les marchands de poissons vivants ont ensuite fourni gratuitement du cyanure aux pêcheurs. En Indonésie, c'est principalement dans le secteur minier, activité commerciale étroitement liée à l'armée, que l'on trouve du cyanure. L'armée indonésienne serait responsable de la circulation du cyanure entre l'industrie minière et le commerce de poissons vivants.³ D'autre part, le cyanure n'est pas le seul produit fourni aux pêcheurs par les camps de pêche. Ceux-ci fournissent aussi les compresseurs utilisés pour capturer des poissons vivants dans des eaux profondes et à des endroits d'accès plus difficile. Des défenseurs de l'environnement ont observé que l'emploi d'air comprimé permet à certains pêcheurs de poissons vivants de cibler individuellement chaque mérou ou labre de grande taille sur un récif donné. L'usage de compresseurs et de narguilés va de pair avec celui du cyanure car il n'y a pas d'autre moyen, pour un plongeur qui utilise un narguilé, de capturer du poisson vivant.

Si la plupart des poissons capturés aux îles Togian et destinés au commerce de poissons de récif vivants sont pêchés au cyanure, la majorité (85 pour cent environ) des pêcheurs de Sama font appel à des techniques classiques de pêche à la palangrotte.⁴ La plupart des pêcheurs

2 Stoler (1985) décrit l'imbrication des économies politiques et commerciales en Indonésie.

3 C'est ce que j'ai découvert au cours de conversations personnelles, et ce qu'Adhuri confirme (1998).

4 Les écologistes sont sceptiques à cet égard. J'ai été un jour contacté par l'une des dix plus grandes organisations écologistes du monde qui envisageait de “réintroduire” les techniques de pêche à la palangrotte auprès des pêcheurs des Togian. Elle supposait qu'un projet, mis au point pour les Philippines, serait également approprié pour les îles Togian, bien qu'elle n'ait mené aucune recherche particulière sur la pêche pratiquée aux Togian. Je ne pense pas que les pêcheurs des Togian qui pêchent à la palangrotte suivent le processus “évolutionniste” du cyanure vers l'apocalypse décrit par Pet-Soede et Erdman (1998). Les pêcheurs à la palangrotte des Togian ont commencé à utiliser cette méthode à partir du moment où le commerce a été introduit dans les îles.

*Carte de l'Indonésie**Carte de Sulawesi, indiquant les îles Togian*

emploient des méthodes qui n'empoisonnent pas les récifs et capturent les poissons à des taux de récolte inférieurs, dont on peut penser qu'ils sont durables. Le paradoxe est que les biologistes considèrent généralement le commerce de poissons vivants comme susceptible d'apporter des avantages durables et importants aux pêcheurs (Johannes et Riepen 1995). C'est pourquoi il nous incombe d'analyser pourquoi les pêcheurs adoptent la pêche au cyanure, le cas échéant. Les camps de pêche sont le lieu le plus approprié pour entreprendre notre enquête.

Les pêcheurs des Togian et le recours au cyanure

De nombreux pêcheurs travaillent indépendamment des camps de pêche, préférant décider eux-mêmes des périodes où ils pêchent du poisson vivant, de la méthode employée et du moment où ils gagnent leur vie autrement. Les camps de pêche, en revanche, veulent avoir un monopole sur les prises des pêcheurs et encourager ceux-ci à prendre le maximum de poissons possible. C'est pourquoi ils fournissent des moteurs hors-bord à crédit aux pêcheurs. Dans un petit archipel où la voile et la rame sont les principaux moyens de locomotion, les hors-bord sont des objets de convoitise, mais d'un prix difficilement abordable pour la plupart des pêcheurs. Le commerce de poissons vivants a permis à dix pour cent des ménages de pêcheurs de Sama d'acquérir des moteurs hors-bord, en particulier grâce à des prêts consentis par les camps de pêche de poissons de récif vivants. Les pêcheurs financent l'achat de leurs moteurs par des versements irréguliers, prélevés sur leur chiffre d'affaires. Les camps assurent l'entretien du hors-bord, la vidange d'huile et le changement de bougies, tant que les pêcheurs continuent à leur livrer des poissons vivants. Les pêcheurs doivent verser une somme en espèces à chaque fois qu'ils vendent un poisson, mais sont libres de décider du montant déposé. En examinant les livres comptables des pêcheurs, on constate qu'ils effectuent des paiements irréguliers d'un à six dollars, jusqu'à quatre fois par mois. Ils remboursent un quart à un tiers de leur dette en un an, et croient souvent avoir remboursé plus qu'ils ne l'ont fait en réalité. Une fois la dette remboursée intégralement, le moteur n'a en général plus une grande durée de vie résiduelle.

Les pêcheurs veulent bien devenir propriétaires de moteurs hors-bord, mais ils se plaignent souvent de leurs attaches avec les camps de pêche. Les camps ne réalisent pas de bénéfices sur les prêts mais tirent parti d'un approvisionnement garanti en poisson. Ils veulent forcer les pêcheurs à continuer de pêcher les poissons vivants et

leur interdisent de vendre leurs prises à d'autres acheteurs. Si un pêcheur veut conserver son hors-bord, il doit donc continuer à fournir du poisson vivant à un rythme soutenu. Un pêcheur des Togian qui cultive du cacao et des cocotiers en plus de son commerce de poissons vivants m'a expliqué qu'il regrettait d'être lié à un camp de pêche. Il pêchait le matin et rentrait travailler, l'après-midi, dans son propre jardin. Il était fatigué de pêcher et aurait voulu consacrer davantage de temps à l'agriculture, mais il était obligé de continuer sous peine de se voir confisquer son hors-bord par le camp. S'il n'apportait pas de poisson, le gérant du camp ne manquait pas de s'en apercevoir. Un autre pêcheur des Togian utilisait son hors-bord pour pêcher le thon de haute mer. Il en avait besoin pour se rendre jusqu'aux dispositifs de concentration du poisson autour desquels les poissons de grand fond se rassemblent. Or, on lui dit que son hors-bord pourrait être repris s'il ne reprenait pas la pêche de poissons vivants pour le compte du camp.

Même si, à en croire cette analyse, ce ne sont pas les pêcheurs qui ont pris l'initiative d'utiliser du cyanure, 15 pour cent d'entre eux, comme je l'ai fait remarquer, en utilisent effectivement. Des mesures plus efficaces d'intervention pourraient toutefois être prises si l'on avait une idée plus précise de ces 15 pour cent de pêcheurs, car c'est surtout selon des critères ethniques que l'on porte des accusations. Autrement dit, des communautés entières, des villages, voire des groupes ethniques sont tenus pour responsables de la détérioration des récifs. On peut en conclure que les pêcheurs ne sont pas considérés

en tant qu'individus, mais en tant que catégories d'individus. Or, si nous observons les divergences qui existent, au sein d'une même communauté, à propos de l'emploi du cyanure, nous constatons que ce n'est pas selon le critère de la "communauté" qu'il convient d'établir les culpabilités. En revanche, la différenciation par sexe est très forte au sein des communautés.

Certes, les hommes qui pêchent des poissons de récif vivants n'ont pas tous recours au cyanure. En revanche, tous les utilisateurs de cyanure que j'ai rencontrés au cours de mes deux années de recherche étaient des hommes jeunes. Cela tient à plusieurs raisons. Les bénéfices élevés réalisés grâce à la pêche au cyanure permettent aux hommes jeunes de construire des logements et de fonder de nouvelles familles autonomes. Le cyanure jouit en outre d'un grand prestige auprès des jeunes. Aux commandes de hors-bord, les pêcheurs qui utilisent le cyanure font la démonstration de leur richesse et de leur statut social et prouvent qu'ils ont suffisamment d'argent pour fumer des cigarettes coûteuses et porter des vêtements neufs à la mode. De plus, cette activité étant illicite, elle demande une certaine audace, ce qui indique que ces jeunes sont proches des personnalités officielles qui les protègent des poursuites judiciaires.⁵ Les jeunes sont plus aptes à la plongée que les gens âgés; la plongée est un exercice physique éprouvant, et les vieux se plaignent du froid. Lorsque des anciens participent à la pêche au cyanure, ils le font généralement en qualité de distributeurs ou d'intermédiaires de la vente de poissons vivants.

Les femmes, pour leur part, participent au commerce de poissons vivants, mais n'utilisent jamais de poison pour pêcher. Les commentaires des pêcheuses sont révélateurs des désaccords, au sein des communautés, quant à l'emploi de cyanure. Une nuit où je pêchais au large d'un récif, j'ai demandé pourquoi tout le monde essayait de capturer des petites sardines plutôt que de gros poissons. Une femme a répondu : "Nous pêchons la sardine parce que tous les gros poissons ont été empoisonnés." Les pêcheuses sont doublement affectées par l'emploi de cyanure : elles n'ont pas de poisson quand du poison est utilisé, et elles n'ont pas de nourriture pour elles-mêmes et leurs enfants. Si les femmes dissimulent parfois le fait que leur conjoint ou leur fils font usage de cyanure, afin de protéger leur famille, ce sont aussi elles — et les pêcheuses en particulier — qui critiquent le plus vivement les pratiques de pêche destructrices.

Contrairement à de nombreuses structures officieuses du pouvoir villageois et familial, l'État, les institutions religieuses et les associations défenseurs de l'environnement, en Indonésie, enseignent que les hommes sont les chefs de famille. Aux îles Togian, les représentants de l'État ordonnent par exemple aux habitants de peindre leur clôture dans des couleurs différentes selon le sexe : sur les piquets verticaux, deux bandes bleu pâle sur fond blanc symbolisent le nombre d'enfants autorisés par le programme officiel de planning familial; une barre près du haut désigne la mère, et une coiffe de clôture bleue représente l'autorité paternelle qui unit et soude la famille. Lorsque des fonctionnaires et des défenseurs de

l'environnement évoquent l'emploi du cyanure (ou n'importe quel autre sujet, en dehors de la cuisine et de la santé de la famille), c'est aux hommes qu'ils adressent leurs commentaires. En promouvant officiellement l'autorité masculine, ils font l'impasse sur les intérêts des femmes et sur les structures d'autorité politique qui pourraient jouer efficacement dans la lutte contre l'emploi du cyanure. Ils négligent les habitudes des femmes en tant que pêcheuses et membres de la communauté qui militent en faveur de la protection de l'environnement.

Les habitants des Togian sont dans une position paradoxale : tournés en dérision pour leur appauvrissement culturel et économique, ils sont en même temps incités à trouver les instruments de leur propre progrès financier. Bien que certains d'entre eux aient trouvé les moyens de "se développer" — en construisant de nouvelles maisons, en portant de nouveaux vêtements, en acquérant leur propre moyen de transport motorisé grâce au commerce de poissons vivants —, on les rend responsables de la destruction de l'environnement. C'est faire deux poids deux mesures. Cette impasse explique le contexte du recours au cyanure. Elle nous aide aussi à comprendre les points de vue, à la fois multiples, évolutifs et complexes, des pêcheurs face à ce problème.

Le savoir des pêcheurs en matière de biologie et leur opposition à l'emploi de cyanure

Il s'avère, ce qui a peut-être de quoi surprendre, que la plupart des hommes et des femmes des Togian réprouvent la manière dont le commerce de poissons de récif vivants est pratiqué. Ils estiment effectivement que le cyanure est nocif, mais ils se sentent impuissants à s'y opposer. Dans des temps meilleurs, m'ont dit des gens des Togians, les murs de leurs cabanes de pêche et tout l'espace du pont de leurs bateaux de pêche étaient tapissés de poisson en train de sécher, et l'air puait le poisson. Les gens imputent au cyanure la diminution de leurs prises. Bien que, dans le contexte actuel des Togian, le poison rapporte davantage, la plupart des gens choisissent de s'en passer. Si, aux yeux d'étrangers, les communautés des Togian semblent unanimes quant au problème du cyanure, individuellement, ils se plaignent. J'ai ainsi entendu un pêcheur dire à un autre, en passant : "Ne t'attardes pas à pêcher ici, ils ne mangeront pas ta prise. Quelqu'un de mon village utilisait du cyanure ici, ce matin. Tu devrais inciter ton chef de village à le dénoncer." Une autre femme, qui avait surpris quelqu'un à utiliser du cyanure, dit : "Attachez-le à une pierre et jetez-le au fond d'un trou". Les pêcheurs au cyanure sont souvent qualifiés de "cœurs de pierre". Les pêcheurs qui emploient des techniques traditionnelles de pêche à la palangrotte pour prendre du poisson vivant constituent une catégorie fortement opposée à l'usage de poison; d'après de nombreuses sources, leurs prises auraient été réduites à néant. Les simples pêcheurs sont en colère contre ceux qui ont recours à ce qu'ils appellent la "tek-nik". Les pêcheurs au cyanure, disent-ils, ramassent beaucoup d'argent alors que les autres voient s'amenuiser leur prises de poissons de récif, destinés au commerce ou à leur propre alimentation.

5 Jos Pet et Lida Pet-Soede (1999) observent que "même si les pêcheurs ont d'autres possibilités de vivre des produits de la mer, bien souvent ils choisissent délibérément cette pratique lucrative".

On perçoit un certain fatalisme dans les propos d'un pêcheur que j'appellerai "Puah" : "Si les gens utilisaient le poison et que mes prises atteignaient ne serait-ce qu'un minimum, je l'accepterais", dit-il. "Mais j'en ai plus qu'assez. Les gens d'ici utilisent du cyanure, et moi, je ne prends rien du tout. Je n'ai pas pris un gros poisson depuis un mois, et ce n'est même pas la peine de partir pêcher cet après-midi. Je n'attraperai rien." Il y a peu de temps que Puah s'est mis à la pêche de poissons vivants. Au début, il allait jusqu'au récif, pagayant sur sa pirogue pendant deux heures, le matin, au moment où les étoiles se couchent; il dévidait vingt brasses de ligne en nylon par-dessus bord. Puis il regardait au fond de l'eau et attendait, les avant-bras croisés sur le bord de la pirogue, la lourde ligne enroulée trois fois sur sa paume. Mais il y a eu de la concurrence; des hommes plus jeunes, longeant la bordure du récif en canot à moteur, recherchaient eux aussi des espèces de poissons vivants. Ils n'utilisaient pas de palangrottes, mais lâchaient des nuages blanchâtres de poison à l'aide de pulvérisateurs en plastique pour engourdir des poissons normalement méfiants. Puah est pris entre deux feux; lui aussi voudrait pouvoir capturer des poissons vivants qu'il vendrait aux camps de pêche qui le rémunèrent très bien. Au cours de nos conversations, il s'arrange pour insister sur la protection et la pérennisation de ce secteur, prenant la défense de tel ou tel camp dont il prétend qu'il n'emploie pas de poison. Mais il reconnaît aussi que la pêche de poissons vivants a placé sa communauté dans une position difficile : à cause de l'utilisation de cyanure, il y a moins de poissons à capturer.

Puah est un pêcheur originaire de Sama, dont les habitants passent pour les "suspects habituels" de la pêche au cyanure. D'après l'étude ethnographique à laquelle je me suis livrée, les pêcheurs de Sama sont en fait moins enclins à utiliser du cyanure que ceux d'ailleurs. Alors que les fonctionnaires et les défenseurs de l'environnement accusent les pêcheurs de Sama de dégrader leur environnement, Rili Djohani, de *The Nature Conservancy*, est l'une des rares personnes à avoir soutenu que l'expérience que les pêcheurs de Sama (Bajau) ont de la mer pourrait en faire d'importants gardiens des ressources marines aux Togian et en d'autres endroits d'Indonésie (Djohani 1993, 1996). Bien que l'on explique l'emploi de cyanure sur les récifs coralliens par l'ignorance des pêcheurs, les connaissances des pêcheurs des Togian en biologie du milieu marin sont extrêmement vastes. Ils font preuve d'une connaissance approfondie des espèces, des courants, de la localisation, des déplacements et du comportement des poissons. Ce sont en fait des puits de science en matière de poissons et de récifs, trop mal explorés par les défenseurs de l'environnement.

Lorsque j'ai interrogé un pêcheur javanais émigré sur la présence de poissons vivants, capturés au cyanure, dans les parcs de stockage des camps de pêche, il répondit : "Tous les napoléons sont capturés au cyanure." Pourtant, à chaque fois que j'ai pêché en compagnie de pêcheurs à la palangrotte de Sama et que je les observés, ciblant le napoléon (*Cheilinus undulatus*), j'ai constaté que leurs connaissances écologiques de l'habitat et de l'appât leur

permettaient de circonscrire le territoire de pêche et de capturer du poisson sans recourir au poison. Ils commençaient par piquer des marignans au fusil sous-marin dans les eaux peu profondes avant de se rendre à la pagaie sur un tombant récifal pour attendre les napoléons. Les pêcheurs expérimentés de Sama qui capturent des poissons vivants peuvent citer onze espèces différentes de marignans qui constituent d'excellents appâts pour le napoléon. Alors que les pêcheurs au cyanure écumment les mers pour attraper n'importe quels poissons de récifs, les pêcheurs de napoléons sont sédentaires, attendent que le poisson passe, en se postant sur son itinéraire de prédilection. Les pêcheurs non originaires de Sama, d'un autre côté, connaissent moins bien l'écologie marine et sont plus enclins à utiliser du cyanure parce qu'ils ne savent pas identifier les appâts appropriés ou la tactique spatiale qu'il convient de suivre pour pêcher le napoléon. Novices sur le marché, ils sont moins disposés à faire leurs ces pratiques et adoptent généralement des méthodes de pêche plus faciles et plus destructrices.⁶

Tout comme les défenseurs de l'environnement, de nombreux pêcheurs sont soucieux de préserver l'abondance des mérous et des labres et la bonne santé des récifs coralliens, mais les deux groupes n'ont pas entamé de collaboration fructueuse. Nous avons tendance à croire que la science est la seule forme valable de connaissance de l'environnement et qu'un diplôme de biologie est le meilleur moyen de comprendre les mœurs des poissons. Les Indonésiens des villes et les organisations écologistes internationales estiment que les pêcheurs des Togian sont des "pirates" qui pillent les récifs et les eaux côtières ou des "primitifs". Dans cette perspective, les pêcheurs ont beaucoup de difficulté à faire valoir leur point de vue face à celui de fonctionnaires et de défenseurs de l'environnement perçus comme "modernes" et "rationnels" et dont les savoirs et les idées sont généralement considérés comme crédibles et valables. Étant donné que nous passons moins de temps à essayer de comprendre les gens que nous en consacrons à des études biologiques, nous avons peut-être du mal à comprendre que tant de pêcheurs soient en fait opposés à l'usage du cyanure.

Corruption I

La culpabilité en matière d'utilisation de cyanure ne peut se comprendre en dehors du contexte général de corruption qui caractérise l'extraction des ressources marines en Indonésie. L'administration indonésienne rayonne depuis Jakarta jusqu'au niveau des villages, et investit ceux-ci par le biais des liens de parenté. C'est le facteur le plus étroitement lié au commerce illicite de ressources naturelles dans l'ensemble de l'Indonésie. Tandis que des hommes jeunes capturent des poissons au cyanure, d'autres plus âgés participent à la filière en faisant jouer leurs relations avec les fonctionnaires, lorsqu'ils deviennent chefs de village. En fait, il est souvent difficile de devenir chef de village si l'on n'est pas disposé à aider les personnes mieux placées à faciliter les métiers lucratifs de cette filière. L'exemple d'un incident qui s'est déroulé dans un village des îles Togian met en lumière ces aspects de la pêche au cyanure.

6 Cette théorie de l'équilibre entre pêche au cyanure et pêche à la palangrotte diffère de celle que proposait R.E. Johannes (1998) dans son "Editoriale".

Un fonctionnaire d'un village des Togian, soucieux d'avoir l'air de faire respecter les lois interdisant l'usage du cyanure, ordonna à ses subordonnés de procéder à des "opérations en mer", ou "balayage", et d'aller "nettoyer l'océan". J'accompagnai cinq "balayeurs", tous habillés en uniformes kaki, à bord d'embarcations qui partirent dans trois directions. Seul notre bateau eut du "succès" : nous surprîmes cinq jeunes garçons malingres, de moins de dix ans, en train de prendre des poissons clowns au cyanure. Les enfants adorent jouer avec ces poissons qui vivent en symbiose avec des anémones de mer, et ils les font se combattre dans un petit récipient rempli d'eau de mer. Les garçonnets se mirent aussitôt à hurler, en nous suppliant de ne pas les dénoncer. Ils craignaient que la police ne se fâche, et tout le monde sait que des policiers en colère peuvent se livrer à des actes de violence physique.⁷ Une solution fut suggérée : les garçons livreraient des anémones comestibles à la maison du responsable du village. Ostensiblement, leur poison ne fut pas confisqué et on les laissa libres de reprendre leur activité.

Nous nous rendîmes ensuite dans une partie moins riche du village, loin des habitations des fonctionnaires, et les parents furent informés que leurs enfants avaient été surpris à pêcher au cyanure. Dans la foulée, le fonctionnaire en kaki demanda, comme par hasard, s'il y avait des mangues mûres. Un instant plus tard, nous étions assis sous le porche, le menton dégoulinant de jus de mangue. Le fonctionnaire demanda à nouveau du sagou frit (sans oublier la noix de coco !) que les villageois se procurèrent, ainsi que quelques ingrédients, auprès d'un voisin. Après les mangues, on nous servit du café, avec des cuillérées de sucre, denrée coûteuse; avant de partir, on nous fit "cadeau" de citrons verts et de piments. La conversation entre les responsables du village et leurs administrés s'était déroulée dans le calme et la politesse, sans aucune tension. La menace avait toujours été implicite mais bien enveloppée, sucrée-salée, présente dans tous nos propos sur les mangues et les piments.

S'ils ne font pas partie de la famille des fonctionnaires, les pêcheurs qui ont recours au cyanure sont souvent des proches. Les hauts fonctionnaires protègent leurs parents et employés des poursuites judiciaires. "Lorsqu'il nous enjoint de ne pas utiliser de cyanure, il utilise un code qui indique que, au fond, il ne sera pas vraiment fâché si nous en utilisons", dit un pêcheur à propos du chef de village. Les liens avec les fonctionnaires permettent aussi de savoir qui paie des pots-de-vin et qui est poursuivi; les enfants qui pêchaient des poissons clowns appartenaient à des familles sans liens solides avec les dirigeants du village et qui étaient donc vulnérables face à des demandes de paiement. Les responsables des opérations de pêche au cyanure collaboraient étroitement avec des camps de pêche et avaient tendance à faire bénéficier d'opportunités financières et de protection les membres de la famille en qui ils peuvent avoir confiance et qu'ils contrôlent. En dehors de ce cercle, les pêcheurs, et même les petits

garçons, utilisent du poison à leurs risques et périls. Après "l'opération en mer", un ami qui faisait partie de la faction du village opposée à l'emploi du cyanure a souligné que la méthode utilisée pour notre sortie était erronée, qu'elle ne visait pas vraiment à surprendre quiconque. Elle avait été réalisée à une heure inappropriée, pas à celle où la plupart des gens pêchent. Et surtout, dit-il, les protagonistes de l'opération étaient eux-mêmes fortement impliqués dans la pêche au cyanure. Les fonctionnaires du village, parties prenantes dans les réseaux d'approvisionnement en poissons vivants, travaillaient avec les camps de pêche qui fournissaient du cyanure et achetaient du poisson capturé au cyanure. Nos "pilotes de bateaux" avaient un emploi assuré comme pêcheurs au cyanure employés par ces responsables.

Il serait aisé d'échafauder une théorie selon laquelle les fonctionnaires locaux qui tirent profit de la pêche au cyanure ne seraient que des gens cupides; ce ne sont certainement pas les fonctionnaires des villages qui inventent ces modes d'organisation de la vie économique. Les réseaux de corruption trouvent leur origine et leur fondement dans une culture de l'entreprise qui commence à très haut niveau. Un moment, la rumeur voulait que l'ancien président Suharto tire 15 milliards de dollars américains de revenus nets de ses propres activités de chef d'entreprises, basées pour la plupart sur l'exploitation de ressources naturelles d'Indonésie (Colmey et Liebold, 1999). En outre, de puissantes nations du Nord ont apporté leur caution à une administration indonésienne qui a facilité le commerce international en supprimant l'opposition politique. Cette subversion de l'opposition, orchestrée par les milieux officiels, se répercute jusqu'au niveau des villages indonésiens. De ce point de vue, on constate que les pêcheurs locaux ne sont pas des éléments autonomes qui pourraient être tenus pour les seuls responsables de l'emploi de cyanure pour la pêche de poissons vivants. En tant que défenseurs de l'environnement, nous devrions prendre le temps de réfléchir aux raisons qui nous poussent à incriminer uniquement ceux qui sont au bas de l'échelle de l'entreprise.

Contextes juridiques

En examinant les cadres juridiques indonésiens, on comprend mieux pourquoi la pêche au cyanure, bien qu'illicite, est largement répandue. Dans le discours officiel, l'Indonésie s'intitule "État de droit" (Negara Hukum). Des lois protègent généreusement les simples citoyens et les ressources dont ils dépendent. Ainsi les lois relatives à l'environnement interdisent le recours à des techniques destructrices, la récolte et l'exportation d'espèces menacées d'extinction et la pénétration des bateaux de pêche étrangers dans les eaux indonésiennes. Mais les lois peuvent aussi avoir un contenu implicite : l'élaboration et la mise en œuvre de la loi reflètent des normes culturelles et des idéologies dominantes, ainsi que la capacité et la volonté politiques. En matière de ressources naturelles, la législation indoné-

⁷ Je connais deux exemples de ce genre de violence aux îles Togian. Dans le premier cas, le baladeur d'un touriste avait été volé, et le voleur avait été battu jusqu'à ce que du sang coule de ses oreilles. Dans un autre cas, des garçonnets avaient volé du poisson dans un casier, et ceux qui n'avaient pu payer une amende avaient été battus et amenés au poste de police, où ils étaient restés un mois entier et avaient été contraints de tondre la pelouse à genoux, à l'aide de ciseaux.

sienne, que j'examinerai par rapport à la réglementation relative à la pêche de napoléon, répartit différemment le blâme, la compétence et le profit selon qu'il s'agit de pêcheurs, d'entreprises ou d'organismes publics.

Dans un pays, voire dans un monde, qui privilégie l'idéologie du "développement", la législation indonésienne en matière d'environnement crée en effet un environnement protégé pour les entreprises, alors qu'elle impute aux communautés la responsabilité de la conservation et de la mise en application de la loi et leur jette l'anathème. Ainsi, l'examen de la législation concernant le napoléon nous enseigne que les structures officielles ont pour objectif avoué de protéger les populations et les écosystèmes, alors qu'en réalité elles protègent les intérêts des fonctionnaires et des marchands. Les décrets intitulés "Interdiction de pêcher le napoléon" (Government of Indonesia, 1995a) et "Interdiction d'exporter le napoléon" (Government of Indonesia, 1995b) paraissent, à en croire leur titre, interdire la capture et la vente de cette espèce, les marchés étant presque exclusivement étrangers et l'exportation "interdite". Or les deux décrets contiennent des exceptions qui, loin de les empêcher, facilitent au contraire la prise et l'exportation de poisson.

Les gérants des bases de pêche, les exportateurs et les fonctionnaires sont les bénéficiaires directs de ces lois. Ainsi, l'article 8 du décret interdisant la pêche stipule : "le poids du poisson doit être compris entre un et trois kilogrammes", tandis que l'article 9 dit que le poisson "pesant plus de trois kilos ou moins d'un kilo pourra être vendu localement à une entreprise commerciale." Bien que la loi "rejette" officiellement son exportation, du poisson pesant trop ou trop peu peut, en toute légalité, parvenir entre les mains de négociants dont le seul but est de vendre du poisson à l'étranger. En outre, les lois concernant le napoléon autorisent aussi la pêche à des fins de recherche, mais les entreprises de pêche (les bases de pêche) ne sont pas équipées en tant que stations de recherche. Ainsi, aucune base de pêche des îles Togian ne facilite-t-elle la recherche. Les marchés locaux des poissons vivants sont restreints et il n'y a aucune raison valable, sinon l'exportation, d'acheter des napoléons à des pêcheurs. Il est donc irréaliste de penser que le poisson acheté par des bases ne sera pas exporté (ou que les gros poissons rapetisseront pour atteindre la taille d'exportation admissible !).

Les lois qui facilitent le commerce de poissons vivants renforcent en même temps le pouvoir de l'administration et enrichissent les fonctionnaires. Cela se traduit par des rapports, des évaluations, des octrois de licences, pratiques bien organisées qui sont définies dans les lois sur la pêche de poissons vivants. Les services officiels accordent des permis de pêche et exigent d'autres permis pour exporter le poisson vivant. Pour pouvoir être exporté légalement, tout napoléon doit être muni d'un "certificat d'origine" officiel. Le service des pêches de la province est en outre tenu de veiller à la durabilité de la pêche sous l'angle biologique : il "détermine la zone de pêche après évaluation de la ressource et de son environnement". Malgré ces règlements, le napoléon figure sur la liste des espèces menacées d'extinction, ce qui indique un déficit de volonté, de moyens financiers, de compétence et même d'intention, de la part des fonctionnaires, de

jouer leur rôle de protecteurs de ces ressources. Ils touchent des droits sur l'octroi de licences et la prestation de "services", ce qui fait que les pratiques appliquées par les pouvoirs publics créent les conditions idéales d'une exploitation maximale et d'une protection minimale des poissons vivants et d'autres ressources naturelles.

En Indonésie, la plupart des administrations doivent autofinancer toutes leurs activités, sauf les plus rudimentaires, et les revenus personnels des fonctionnaires sont rarement dissociés des revenus perçus dans l'exercice de leur fonction. L'octroi de licences et les gestes de complaisance destinés à faciliter le commerce sont des activités lucratives de routine dans de nombreuses branches de l'administration. Les permis délivrés à des bases de pêche aux îles Togian représenteraient un montant de 1 000 USD en "monnaie officielle", et les pêcheurs prétendent que des droits occultes, impossibles à mesurer, surpasseraient ce chiffre. Il est de l'intérêt des fonctionnaires d'octroyer des licences, et non de restreindre l'accès aux ressources naturelles. Johannes et Riepen signalent que des exportateurs qui ne détiennent pas de licence en bonne et due forme appellent les napoléons "mérours" sur les formulaires douaniers et versent des dessous de table aux fonctionnaires pour que ceux-ci ne contrôlent pas leurs chargements (Johannes et Riepen, 1995:40). Dans le cas de la filière des poissons vivants de Sulawesi, les demandes de licences, synonymes de revenus personnels pour les fonctionnaires, sont la règle, et non l'exception. L'exemple fourni par les Togian ne permet pas de penser que l'application de la loi limite l'emploi du cyanure, ni même qu'elle soit destinée à le limiter.

Un autre règlement, le "Décret du directeur général des pêches concernant la taille, le lieu et les méthodes de pêche du napoléon" (Government of Indonesia, 1995c), montre le rôle que les pêcheurs sont censés jouer, coïncés entre marchands et fonctionnaires. Les règles applicables aux pêcheurs sont axées sur les techniques et l'équipement. Cela permet de définir les "pêcheurs traditionnels" comme des personnes ou des groupes dont les moyens de subsistance consistent dans la capture de poissons à l'aide d'embarcations non motorisées ou de petits hors-bord et "qui utilisent des dispositifs de pêche et des substances qui ne sont pas nuisibles à la ressource halieutique ou à son environnement", par exemple "lignes, pièges et filets". L'imputation de la responsabilité de l'emploi de cyanure aux pêcheurs ressort clairement du texte de la loi qui, en mettant l'accent sur la méthode de prise, présuppose que les pêcheurs sont les responsables de la manière dont le poisson est capturé.

Corruption II

Une histoire qui circule aux îles Togian montre qu'une loi qui interdit l'utilisation de compresseurs pour la pêche est révélatrice de la manière dont l'État de droit indonésien fonctionne à cet égard. Des représentants des services de la police, de la marine et de la pêche débarquèrent, un jour de 1997, sur les îles Togian pour mener ce qu'ils appelaient une "opération secrète". Ils étaient à la recherche de compresseurs d'air, dont la détention nécessite normalement un permis. Un chef de village local fut tout d'abord invité à notifier aux propriétaires de compresseurs l'usage abusif de leur permis. Pratiquant lui-

même la pêche au cyanure, il prétendit avoir la “grippe” et ne pas pouvoir bouger de chez lui. Contrairement à “l’opération en mer” décrite plus haut, dirigée par un fonctionnaire du village, ces personnes “étrangères” réussirent à trouver des “boucs émissaires”, et confisquèrent trois compresseurs à titre temporaire.⁸ Selon une rumeur qui circula brièvement dans le village, les propriétaires de l’équipement allaient être emmenés à Poso, principale ville du district, pour y répondre d’accusations. Il était clair que pour sortir de cette difficulté, il faudrait verser de l’argent, et que, plus le problème serait traité rapidement, et moins il en coûterait. Si l’argent changeait rapidement de mains (kencang), le dossier serait classé et, de fait, c’est ce qui se produisit.

À l’unanimité, des habitants des Togian ont révélé que seuls les pauvres ont maille à partir avec la loi; ceux qui en ont les moyens tirent leur épingle du jeu en payant. Un pêcheur déclara : “Je veux bien aider (ceux qui ont été arrêtés), mais quant à les aider en donnant de l’argent... il n’y en a pas. Les aider en donnant des conseils ? Je ne veux pas avoir l’air d’être d’accord avec la position de la police. Que faire ? Les pauvres sont tout simplement incapables d’échapper à tout cela.” Un pêcheur des Togian peut disposer, en moyenne, de cinquante à cent dollars d’économies; tout le monde semble savoir (et redouter) qu’une libération de prison peut coûter la somme astronomique de 5 000 USD si les choses prennent une tournure extrême. Cela force les autochtones qui se font prendre dans les mailles du filet à se tourner vers les fonctionnaires du village et les chefs d’entreprise qui échangent immédiatement argent et protection contre des prises futures capturées de manière illicite.

Même lorsque les villageois n’enfreignent pas la loi, ils estiment que les lois ne sont pas destinées à des gens comme eux. À leurs yeux, il leur est impossible de protéger leurs intérêts légaux lorsqu’ils sont confrontés à des hommes en uniforme. Une autre fois, j’ai été témoin, dans le nord de Sulawesi, de la tentative, par des villageois, d’arrestation du capitaine d’un bateau appartenant à un cartel, qui naviguait illégalement dans les eaux indonésiennes et utilisait du cyanure sur les récifs locaux. Le capitaine venait des îles Sangir, petit archipel indonésien proche de la frontière philippine; tous les membres de l’équipage étaient des Philippins. Un homme du village dit au capitaine : “Le problème, c’est que les villageois d’ici sont de petits pêcheurs. Ils n’auront plus rien pour eux si vous prenez leur poisson.” Le capitaine répondit, avec beaucoup d’insolence, qu’il pouvait faire ce qu’il voulait car il avait des amis dans la police de toute la province.

Deux semaines plus tard, les pêcheurs qui avaient participé à l’action furent convoqués devant un policier qui, pistolet par-dessus la chemise, une rangée de balles sur la poitrine, les réprimanda pour leur action. Pour minimiser l’importance de leur intervention et devant cette intimidation, les villageois protestèrent en disant qu’ils ne s’étaient pas vraiment livrés à une “arrestation”. Le policier rétorqua que les villageois avaient eu tort et que le capitaine pourrait bien être indemnisé, avec les deniers du village, de ses pertes de revenus. En fin de compte, les

villageois furent mis en garde; le policier fut payé et le capitaine resta libre d’utiliser du cyanure quand et où bon lui semblerait. “Le village a le droit de réglementer ses propres affaires, mais la police veut s’en mêler”, marmonna quelqu’un.

En conclusion

Les pêcheurs pauvres sont les premiers à subir des pénalités et à assumer les plus grands risques de la pêche de poissons vivants, et, en même temps, ils sont exclus des bénéfices maximaux de la pêche de poissons vivants et de la protection contre des poursuites judiciaires. Tels qu’ils sont appliqués au sein des pouvoirs publics indonésiens, les règlements ont tendance à enrichir les fonctionnaires et les négociants sans pour autant protéger les espèces ou les citoyens. Le commerce de poissons vivants pourrait profiter à de nombreux pêcheurs indonésiens, à long terme. Au lieu de quoi, il est organisé autour d’un petit nombre de fonctionnaires et de chefs d’entreprise qui s’enrichissent aux dépens des écosystèmes des récifs coralliens et des communautés locales qui en sont tributaires. Si les défenseurs de l’environnement désirent vivre dans un monde où les récifs coralliens sont sains, imaginant ce monde idéal sous un jour esthétiquement beau, captivant sur le plan scientifique et d’une grande diversité biologique, les pêcheurs indonésiens, eux, sont forcés de vivre dans ce monde. Contrairement aux défenseurs de l’environnement, aux fonctionnaires ou aux négociants, ils n’ont pas la possibilité d’en chercher un meilleur.

Jusqu’à présent, les défenseurs de l’environnement expliquaient généralement la dégradation de l’environnement par le résultat de la pauvreté, de la population, de la proximité, de l’ignorance ou l’insoumission, et nous accusions trop facilement ceux qui sont en réalité les victimes de la pêche au cyanure. Nous pouvons peut-être expliquer cette culture du blâme par le risque politique inhérent à toute confrontation avec des élites puissantes. Autrement dit, nous sommes dans la même position que les pêcheurs : rendre compte de nos préoccupations écologiques en critiquant les pratiques de l’élite nous rend, nous aussi, vulnérables. Cela laisse à penser qu’il existe un certain potentiel d’alliance et de collaboration avec les pêcheurs. Au lieu de condamner le secteur tout entier et les pêcheurs, j’ai soutenu qu’il importe de savoir qui participe à la pêche destructrice de poissons vivants, quelles sont les structures administratives, sociales et juridiques qui facilitent cette participation, et comment et pourquoi elles ont vu le jour. En reconnaissant que les violations les plus graves de l’écosystème ne sont pas organisées au niveau local, mais sont favorisées par une administration et des milieux commerciaux étroitement imbriqués, nous trouverons éventuellement un terrain d’entente avec les habitants des Togian et d’autres populations locales.

Nous réussissons peut-être aussi à aider les pêcheurs indonésiens à lutter contre l’usage du cyanure en mobilisant tous les moyens possibles en faveur de la pêche de poissons vivants, secteur potentiellement viable. La question ne serait donc plus de savoir comment empêcher les populations locales de faire ceci ou cela — com-

8 Si le permis est établi en bonne et due forme, les compresseurs ne sont pas illicites, même s’ils sont employés de la manière la plus lucrative, du point de vue du propriétaire, c’est-à-dire pour capturer des poissons vivants au cyanure.

ment restreindre leurs activités — mais comment aider les pêcheurs indonésiens à réagir aux jeux de pouvoir qui récompensent les utilisations excessives de la ressource au nom du développement économique. Cela pourrait conduire à l'avènement du jour où les défenseurs de l'environnement, les pêcheurs indonésiens et les poissons de récifs vivront en parfaite harmonie.

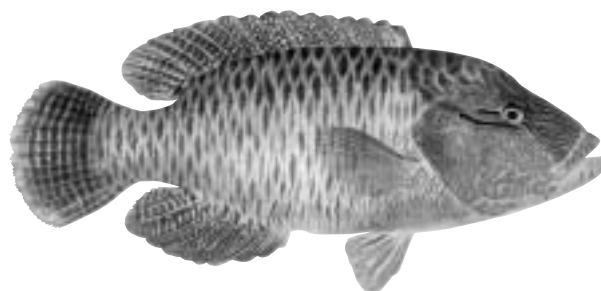
Remerciements

Je tiens à remercier le coordonnateur de ce bulletin, Bob Johannes, pour l'aide et les conseils qu'il m'a dispensés au cours de cette étude. Je voudrais également remercier Suraya Affif, Rili Djohani, Patrick Christie, Christo Hutabarat, A. Hadi Pramono, Charles Zerner et "Puah", et les autres pêcheurs des îles Togian qui souhaitent garder l'anonymat pour des raisons évidentes.

Bibliographie

- Adhuri, D.S. 1998. Qui peut les vaincre ? Leçons tirées du combat contre la pêche au cyanure à Maluku (Indonésie). *Ressources marines et commercialisation*, Bulletin de la CPS n° 4:15–20.
- Bryant, R. 1992. Political ecology: An emerging research agenda in third-world studies. *Political Geography* 11(1):12–36.
- Colmey, J. and D. Liebold. 1999. It's all in the family: a TIME investigation into Indonesia's Suharto uncovers a \$15 billion fortune. *Time Magazine*, Asia Edition, May 15, 1999.
- Djohani, R.H. 1993. Marine Parks and the socio-economic implications for the Bajau people, particularly from the Togian Islands. Jakarta: International Seminar on Bajau Communities.
- Djohani, R.H. 1996. The Bajau: Future park managers in Indonesia. In: M. Parnwell and R. Bryant (eds). *Environmental Change in Southeast Asia: People, politics, and sustainable development*. London: Routledge.
- Government of Indonesia. 1990. Law No. 5 of 1990 About the Conservation of Natural Resources and Ecosystems.
- Government of Indonesia. 1995a. Decree of the Agrarian Minister of the Republic of Indonesia (No. 375/Kpts/JK.250/5/95) Regarding the Ban on Napoleon Wrasse Fish Haul.
- Government of Indonesia. 1995b. Decree of the Director General of Fisheries (No. SK330/DJ.8259/95) Regarding Size, Location, and Manners of Hauling Napoleon Wrasse.
- Government of Indonesia. 1995c. Decree of the Trade Minister of the Republic of Indonesia (No. 94/Kp/V/95) Regarding the Ban on Export of Napoleon Wrasse Fish.
- Hardjasoemantri, Koesnadi. 1995. *Hukum Perlindungan Lingkungan: Konservasi umber Daya Alam Hayati dan Ekosistemnya*. Yogyakarta: Gajah Mada University Press.
- Hussey, E.B. Jr. 1855. Log of the ship Peruvian, unpublished manuscript (Log #53) Archives of the Mystic Seaport, Mystic, Connecticut.
- Hutabarat, C. 1995. Potassium used to catch fishes and its impact on the local community in the Togean Islands, Central Sulawesi. *Tangkasi* 2(1) Depok: Yayasan Bina Sains Hayati Indonesia.
- Hutabarat, C, H. Promono, and S. Yuliati. 1995. Preliminary Study on Marine Resource Use in the Togean Islands, Sulawesi: with special reference to the Bajau people. *Tangkasi* 2(1) Depok: Yayasan Bina Sains Hayati Indonesia.
- Idrawan, M. 1999. Le commerce de poisson de récif vivant destiné à la restauration aux îles Banggai (Sulawesi, Indonésie) : étude de cas. *Ressources marines et commercialisation*, Bulletin de la CPS n° 6:7-13.
- Johannes, R.E. 1998. Éditoriale. *Ressources marines et commercialisation*, Bulletin de la CPS n° 4:1-2.
- Johannes, R.E. and M. Riepen. 1995. Environmental, economic, and social implications of the live fish trade in Asia and the Western Pacific. Consultants report to The Nature Conservancy and The South Pacific Forum Fisheries Agency.
- Lev, D. 1998. Religion and politics in Indonesia and Malaysia. A talk presented at the Council on Southeast Asian Studies, Berkeley, California.
- Lowe, L. and D. Lloyd. 1997. Introduction. In: *The Politics of culture in the shadow of capital*. Durham: Duke University Press.
- Peet, R. and M. Watts. 1996. Liberation ecology: Development, sustainability, and environment in an age of market triumphalism. In: *Liberation ecology: environment, development, social movements*. London: Routledge.
- Peluso, N. 1992. Rich forests, poor people: Resource control and resistance in Java. Berkeley: University of California Press.
- Pet, J. et L. Pet-Soede. 1999. Une remarque sur la pêche au cyanure en Indonésie. *Ressources marines et commercialisation*, Bulletin de la CPS n° 5:22–23.
- Pet-Soede, L. et M. Erdman. 1998. Étude et comparaison de différentes techniques de pêche destructrices pratiquées en Indonésie. *Ressources marines et commercialisation*, Bulletin de la CPS n° 4:32–41.

- Pratasik, S.B. 1983. Pengaruh NaCN Terhadap Kehidupan dan Kualitas Daging Ikan Mas dan Ikan Mujair (The influence of NaCN on the life and tissue quality of carp fish and Mujair fish). Manado, Indonesia: Universitas Sam Ratulangi, Faculty of Fisheries.
- Robeson, R. 1986. Indonesia: The rise of capital. Canberra: Asian Studies Association of Australia.
- Salm, R., Y. Abas and R. Lameanda. 1982. Marine conservation potential: Togean Islands, central Sulawesi. Bogor: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Sather, C. 1997. The Bajau Laut: Adaptation, history, and fate in a maritime fishing society of South-eastern Sabah. Oxford: Oxford University Press.
- Stoler, A. 1985. Capitalism and confrontation in Sumatra's plantation belt: 1870–1979. New Haven: Yale University Press.
- Tsing, A.L. 1997. Finding cultural difference is the beginning, not the end of our work. Paper presented at 'Forum 97: New Linkages in Conservation and Development,' November 16–21, 1997. Istanbul, Turquie.
- Umbgrove, J.H.F. 1930. Madreporaria from the Togian Reefs (Gulf of Tomini, North-Celebes)
- Umbgrove, J.H.F. 1939. De Atollen en Barriere-Riffen der Togian-Eilanden. Leidsche Geologische Mededelingen 11:132–187.
- Von Hoevel, G.W.W.C. Baron. 1893. Explanation of the Tomini Gulf Map (Bijschrift bij de Kaart der Tomini-Bocht) trans. Laureen Hofstee-Dix, Leiden: E.J.Brill.
- Walden, V.A. 1871. On the birds on the Isles of Celebes. Proceedings of the Zoological Society of London 22:329–337
- Walden, V.A. 1872. On some new species of birds from Celebes and the Togian Islands. Annals of the Magazine of Natural History 4(9):398–401.
- Warren, J. 1981. The Sulu Zone: 1768–1898. Singapore: Singapore University Press.
- Warren, C. and K. Elston. 1994. Environmental regulation in Indonesia. Asia Paper 3, University of Australia Press and Asia Research Center on Social, Political, and Economic Change.



Napoléon – *Cheilinus undulatus*



Les opinions exprimées dans ce bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et de *The Nature Conservancy*

